

AIDE A L ENFANCE TIBETAINE 2022

Exercice du 01/01/2022 au 31/12/2022

BILAN ACTIF

Valeurs portées en EUR

		Exercice N, clos le :31/12/2022			31/12/2021
		Brut 1	Amortissements 2	Net 3	Net 4
ACTIF IMMOBILISE	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
	Concessions, brevet et droits similaires	9 266	9 266		
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
	Terrains				
	Constructions	285 685	143 330	142 356	104 006
	Autres immobilisations corporelles	39 542	38 563	979	4 029
	Immobilisations corporelles en cours				
	Biens reçus par legs destinés à être cédés				
	Total (I)	334 493	191 158	143 335	108 035
ACTIF CIRCULANT	STOCKS ET EN COURS				
	Marchandises	15 492		15 492	13 498
	Autres créances				
	.Acompte sur commande d'immobilisations				17 874
	. Fournisseurs débiteurs				
	. Produits à recevoir	1 273		1 273	
	. Organismes sociaux				
	Divers				
	Valeurs mobilières de placement	204 244	9 241	195 002	193 395
	Disponibilités	645 168		645 168	861 542
	Charges constatées d'avance	1 323		1 323	
	Total (II)	867 499	9 241	858 258	1 086 308
	Total général (I à II)	1 201 992	200 400	1 001 592	1 194 343

AIDE A L ENFANCE TIBETAINE 2022

Exercice du 01/01/2022 au 31/12/2022

BILAN PASSIF

Valeurs portées en EUR

		31/12/2022	31/12/2021
FONDS ASSOCIATIFS ET RESERVES	FONDS PROPRES		
	Report à nouveau	346 904	323 640
	Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	-23 916	23 264
	AUTRES FONDS ASSOCIATIFS		
	SITUATION NETTE TOTAL (I)	322 988	346 904
FONDS DÉDIÉS	Fonds reportés liés aux legs ou donations		
	Fonds dédiés	466 807	585 794
	TOTAL (II)	466 807	585 794
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques		
	Provisions pour charges		
	TOTAL (III)		
DETTES	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	8 523	7 427
	Dettes fiscales et sociales	19 608	42 059
	Autres dettes	183 665	212 159
	Produits constatés d'avance		
	Total (IV)	211 796	261 645
	Ecart de conversion passif (V)		
	TOTAL GENERAL (I à V)	1 001 592	1 194 343

AIDE A L ENFANCE TIBETAINE 2022

Exercice du 01/01/2022 au 31/12/2022

COMPTE DE RESULTAT DE L'EXERCICE (En liste)

Valeurs portées en EUR

				31/12/2022	31/12/2021
PRODUITS D'EXPLOITATION	PRODUITS D'EXPLOITATION	1-France	2-Exportation	Total	Total
		Ventes de marchandises	15 447		15 447
	Production vendue				
	biens				
	services	2 880		2 880	
	CHIFFRE D'AFFAIRES NET	18 327		18 327	7 159
	Cotisations			4 970	6 420
	Dons manuels			784 874	860 378
	Legs, donation, assurances vies			41 083	142 989
	Reprises sur provisions			1 458	15 802
	(+) Reprise des ressources non utilisées des exercices antérieurs			585 794	589 482
	Autres produits			6 721	2 532
	Total des produits d'exploitation (I)			1 443 226	1 624 763
CHARGES D'EXPLOITATION	Achat de marchandises (y compris droits de douane)			6 761	-602
	Variation de stocks (marchandises)			-1 994	1 296
	Autres achats et charges externes			58 370	47 328
	Aides financières				10 000
	Impôts, taxes et versements assimilés			911	1 295
	Salaires et traitements			77 501	75 597
	Charges sociales			19 915	21 195
	Dotations aux amortissements sur immobilisations			6 352	5 517
	Dotations aux provisions pour risques et charges				7 585
	Engagement à réaliser sur ressources affectées			466 807	585 794
	Autres charges			833 232	839 384
		Total des charges d'exploitation (II)			1 467 856
RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)				-24 630	30 374
PRODUITS FINANCIERS	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé				52
	Autres intérêts et produits assimilés			5 467	25 313
	Total des produits financiers (V)			5 467	25 365
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions				10 699
	Intérêts et charges assimilées				
	Total des charges financières (VI)				10 699
2- RESULTAT FINANCIER (V-VI)				5 467	14 666
3- RESULTAT COURANT AVANT IMPÔT (I-II+III-IV+V-VI)				-19 163	45 039
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion				250 000
	Total des produits exceptionnels (VII)				250 000
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion				250 000
	Charges exceptionnelles sur opération en capital			4 029	
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions				
	Total des charges exceptionnelles (VIII)			4 029	250 000
4 - RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)				-4 029	
Impôts sur les sociétés (IX)				724	21 775
TOTAL DES PRODUITS (I+III+V+VII)				1 448 693	1 900 128
TOTAL DES CHARGES (II+IV+VI+VIII+IX)				1 472 609	1 876 864
5 - EXCEDENT OU DEFICIT (total des produits - total des charges)				-23 916	23 264

EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
PRODUITS :		
Bénévolats	55 676	35 232
Dons en nature		
TOTAL	55 676	35 232
CHARGES :		
Missions sociales	55 676	35 232
TOTAL	55 676	35 232

ANNEXE

Rappel des missions sociales de l'AET

- scolariser les enfants les plus défavorisés grâce au parrainage et créer un véritable lien de solidarité internationale dans la durée. Parallèlement, AET parraine des personnes âgées sans ressources.
- participer au financement de projets de développement dans les domaines de l'éducation, la culture, la santé, l'eau, la vie communautaire, voire les initiatives entrepreneuriales individuelles.

Principes, règles et méthodes comptables

Généralités sur les règles comptables

Les comptes annuels au 31/12/2022 ont été établis conformément aux règles comptables françaises suivant les prescriptions du règlement N° 2014-03 du 5 juin 2014 relatif au plan comptable général, modifié par le règlement n° 2018-06 du 5 décembre 2018 réforme le règlement CRC 99-01, entraînant un changement de méthodes et des reclassements de comptes.

L'application des conventions générales s'est faite dans le respect du principe de prudence, de permanence des méthodes d'indépendance des exercices et de continuité d'exploitation.

Les éléments inscrits en comptabilité ont été évalués selon la méthode des coûts historiques.

Stocks

Les stocks inscrits au bilan représentent des objets artisanaux tibétains ainsi que des livres, CD et DVD destinés à la vente. Ils sont valorisés à leur prix d'achat.

Effectif et engagements de retraite

L'association qui compte 3 salariés, a provisionné un montant de 7 585 € charges comprises pour les indemnités de fin de carrière.

Honoraires de commissariat aux comptes

Les honoraires de commissariat aux comptes figurent en charge pour un montant de 4 944 € TTC.

Modification de présentation ou d'évaluation

Depuis l'exercice 2009, les parrainages et dons filleuls versés d'avance sont comptabilisés en totalité dans les fonds dédiés et en contrepartie une charge de même montant est comptabilisée dans la rubrique "Report en fonds dédiés sur ressources provenant de la générosité publique".

Les transferts et règlements liés aux projets sont passés en totalité dans la rubrique «autres charges » ; les fonds projets non encore transférés sont portés dans la rubrique "Report en fonds dédiés sur ressources provenant de la générosité publique".

Dans les produits sur la ligne « reprise des ressources non utilisées des exercices antérieurs » figure la part des fonds projets provenant des fonds dédiés.

Bénévolat

Les heures de bénévolat inscrites au pied de compte de résultat sont valorisées 18 à 23 euros de l'heure (charges comprises) selon les prestations réalisées. Un total de 2 591 heures de travail bénévole a été effectué en 2022 représentant un montant de 55 676 €.

Certains administrateurs, des membres de l'association et des bénévoles ont également fait abandon de leur frais à l'association pour un montant total de 4 435 € comptabilisé dans les « Autres charges ».

Informations diverses

Les informations complémentaires sur le bilan, le compte de résultat sont présentées dans les notes ci-après.

IMMOBILISATIONS

Mouvements des immobilisations brutes

Désignation	Valeurs brutes début exercice	Mouvements de l'exercice		Valeurs brutes fin exercice
		Acquisitions réévaluations	Cessions Virements	
Immobilisation incorporelles	9 266			9 266
- Concessions, brevets et droits similaires				
Total	9 266		-	9 266
Immobilisation corporelles	241 000	44 685	6 715	285 685
- Constructions				
- Autres immobilisation corporelles				
Total	286 261	45 681		325 227
Total général	295 527	45 681	-	334 493

Mouvements des amortissements

Immobilisations amortissables	Amortissements début exercice	Mouvements de l'exercice		Amortissements fin exercice
		Dotations	Diminutions	
Immobilisation incorporelles	9 266			9 266
- Concessions, brevets et droits similaires				
Total	9 266		-	9 266
Immobilisation corporelles	136 994	6 335	2 686	143 329
- Constructions				
- Autres immobilisation corporelles				
Total	178 226	6 352	2 686	181 892
Total général	187 492	6 352	2 686	191 158

PROVISIONS

Mouvements des provisions

Provision pour risques et charges	Provisions début exercice	Mouvements de l'exercice		Provisions fin exercice
		Dotations	Diminutions	
Total	-	-	-	-

Autres informations

Échéance des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'un an
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	8 253	8 253	
Dettes fiscales et sociales	19 608	19 608	-
Autres dettes	183 665	183 665	
Total	211 526	211 526	-

Etat de suivi des fonds dédiés

Nature des fonds dédiés	Montant au début de l'exercice	Mouvements de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice
		Dotations	Reprises	
Fonds dédiés Projets	287 836	159 002	287 836	159 002
Fonds dédiés Parrainages et Dons filleuls	297 958	307 805	297 958	307 805
Total	585 794	466 807	585 794	466 807

Les fonds dédiés Projets s'élevant 287 836 € au 1/1/2022 ont été utilisés, pour l'essentiel, pour financer les projets suivants :

- > aide aux personnes âgées en Inde et au Népal
- > parrainages collectifs pour 150 étudiants et pour 100 élèves des régions himalayenne

A la clôture, ils s'élèvent à 159 002 € ; ils serviront à financer divers projets sur 2023 dont :

- > soutien des personnes âgées en Inde et au Népal
- > bourses pour 1 an pour une centaine d'étudiants
- > et bien d'autres projets

Les fonds dédiés Parrainages et Dons filleuls concernent les fonds versés à l'avance par des parrains pour leurs parrainages et pour des dons à leurs filleuls.

DETAIL DE LA RUBRIQUE "Legs, donations et assurances vie"

	Montants
PRODUITS	
Assurances vie	41 083
CHARGES	Montants

TABEAU DE VARIATION DES FONDS PROPRES

	A l'ouverture de l'exercice	AFFECTATION DU RESULTAT		AUGMENTATION		DIMINUTION		A la clôture de l'exercice
		MONTANT	Dont générosité du public	MONTANT	Dont générosité du public	MONTANT	Dont générosité du public	
VARIATION DES FONDS PROPRES	MONTANT							MONTANT
Report à nouveau	323 640			23 264				346 904
Excédent ou déficit de l'exercice								-
								23 916

COMPTE D'EMPLOI ANNUEL DES RESSOURCES COLLECTEES AUPRES DU PUBLIC 2022/2021

EMPLOIS PAR DESTINATION	EXERCICE 2022	EXERCICE 2021	RESSOURCES PAR ORIGINE	EXERCICE 2022	EXERCICE 2021
EMPLOIS DE L'EXERCICE					
1- MISSIONS SOCIALES	826 348	825 191	1-RESSOURCES LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC	4 970	6 420
1.1, Réalisées en France			1.1. Cotisations sans contrepartie		
- Actions réalisées par l'organisme					
- Versements à d'autres organismes agissant en France					
1.2, Réalisées à l'étranger			1.2. Dons, legs et mécénat	784 874	860 378
- Actions réalisées par l'organisme			- Dons manuels		
- Versements à un organisme central ou à d'autres organismes	826 348	825 191	- Legs, donations et assurances-vie	41 083	142 989
	118 111	115 854	- Mécénat		
2- FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS	118 111	115 854	1.3. Autres ressources liées à la générosité du public		
2.1, Frais d'appel à la générosité du public					
2.2, Frais de recherche d'autres ressources	60 618	59 965			
3- FRAIS DEFONCTIONNEMENT					
TOTAL DES EMPLOIS	1 005 077	1 001 010	TOTAL DES RESSOURCES	830 927	1 009 787
4- DOTATIONS AUX PROVISIONS		7 585	2- REPRISES SUR PROVISIONS ET DEPRECIATIONS		
5- REPORT EN FONDS DEDIES DE L'EXERCICE	466 807	585 794	3- UTILISATION DES FONDS DEDIES ANTERIEURS	585 794	589 482
EXCEDENT DE LA GENEROSITE DU PUBLIC DE L'EXERCICE		4 880	DEFICIT DE LA GENEROSITE DU PUBLIC DE L'EXERCICE	55 163	
TOTAL	1 471 884	1 599 269	TOTAL	1 471 884	1 599 269
			RESSOURCES REPORTEES LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN DEBUT D'EXERCICE (HORS FONDS DEDIES)	- 152 839	- 157 719
			(+) Excédent ou (-) insuffisance de la générosité du public	-	4 880
			(-) Investissements ou (+) déinvestissement nets liés à la générosité du public de l'exercice	55 163	
			RESSOURCES REPORTEES LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN FIN D'EXERCICE (HORS FONDS DEDIES)	- 208 002	- 152 839

Dans le cadre des missions sociales affectées au profit des réfugiés tibétains en Inde et au Népal :

- 548 434 € ont été transférés pour des parrainages.
 - 277 914 € ont été transférés pour des projets.
- Ces financements sont effectués, pour l'essentiel, dans le cadre de conventions établies avec quatre associations tibétaines, trois en Inde et une au Népal.

Les frais de recherche de fonds (14 %) comprennent d'une part, les frais inhérents à la recherche des parrainages et des dons dans le cadre du site internet, du journal de l'association, des manifestations et des ventes d'artisanat et d'autre part, les frais de traitement des encaissements et de contact avec les parrains et les donateurs.

Les frais de fonctionnement (7 %) comprennent les achats, les amortissements, les frais relatifs aux locaux

COMPTE DE RESULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION

PRODUITS ET CHARGES PAR ORIGINE ET DESTINATION	EXERCICE 2022		EXERCICE 2021	
	TOTAL	Dont générosité du public	TOTAL	Dont générosité du public
PRODUITS PAR ORIGINE				
1-PRODUITS LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC				
1,1, Cotisations sans contrepartie	4 970	4 970	6 420	6 420
1,2, Dons, legs et mécénat				
- Dons manuels	784 874	784 874	860 378	860 378
- Legs, donations et assurances-vie	41 083	41 083	142 989	142 989
- Mécénat				
1,3, Autres ressources liées à la générosité du public				
2-PRODUITS NON LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC				
2,1 Cotisations avec contrepartie				
2,2 Parrainages des entreprises				
2,3 Contributions financières sans contrepartie				
2,4 Autres produits non liés à la générosité du public	31 973		50 858	
3-SUBVENTIONS ET AUTRES CONCOURS PUBLIC				
4- REPRISES SUR PROVISIONS ET DEPRECIATIONS				
5- UTILISATION DES FONDS DEDIES ANTERIEURS	585 794	585 794	589 482	589 482
TOTAL	1 448 694	1 416 721	1 650 127	1 599 269
CHARGES PAR DESTINATION				
1- MISSIONS SOCIALES				
1,1, Réalisées en France				
- Actions réalisées par l'organisme				
- Versements à d'autres organismes agissant en France				
1,2, Réalisées à l'étranger				
- Actions réalisées par l'organisme				
- Versements à un organisme central ou à d'autres organismes	826 348	826 348	825 191	825 191
2- FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS				
2,1, Frais d'appel à la générosité du public	118 111	118 111	115 854	115 854
2,2, Frais de recherche d'autres ressources				
3- FRAIS DEFONCTIONNEMENT	60 618	60 618	59 965	59 965
4- DOTATIONS AUX PROVISIONS			18 285	
5- IMPOTS SUR LES BENEFICES	724		21 775	
6- REPORT EN FONDS DEDIES DE L'EXERCICE	466 807	466 807	585 794	585 794
TOTAL	1 472 608	1 471 884	1 626 864	1 586 804
EXCEDENT OU DEFICIT	- 23 913	- 55 163	23 264	12 465

Les Ressources de l'exercice collectées auprès du public représentent 97,8 % des ressources inscrites au compte de résultat (96,9 % en 2021).

Les Emplois de l'exercice ont été affectés pour 82,1 % aux missions sociales -parrainages et financement de projets en Inde et au Népal pour les réfugiés tibétains- (82,5% en 2021), 17,9 % pour la recherche de fonds et pour les frais de fonctionnement (17,6 % en 2021).



Expertise comptable & Commissariat aux comptes
Arnaud BERNARD - Marion BOLZE - Adrien MOLEND - Damien VALLEE
www.slgexpertise.fr - accueil@slgexpertise.fr

AIDE À L'ENFANCE TIBÉTAINE
Siège social : 4 passage Lisa
75011 PARIS

**RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES**

**REUNION DE L'ORGANE DELIBERANT RELATIVE A L'APPROBATION
DES COMPTES DE L'EXERCICE CLOS LE 31/12/2022**

Aux adhérents,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre Association, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R.612-6 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ORGANE DELIBERANT

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention passée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'organe délibérant en application des dispositions de l'article L. 612-5 du code de commerce.

Fait à PARIS, le 10 mai 2023
Le Commissaire aux comptes
SLG EXPERTISE, représenté par

Marion BOLZE



Expertise comptable & Commissariat aux comptes
Arnaud BERNARD - Marion BOLZE - Adrien MOLEND - Damien VALLEE
www.slgexpertise.fr - accueil@slgexpertise.fr

AIDE À L'ENFANCE TIBÉTAINE
RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS
Exercice clos le 31 12 2022

Aux membres de l'association

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association AIDE À L'ENFANCE TIBÉTAINE relatifs à l'exercice clos le 31 12 2022 tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2022 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du trésorier et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association AIDE À L'ENFANCE TIBÉTAINE à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.



Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Une description plus détaillée de nos responsabilités de commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels figure dans l'annexe du présent rapport et en fait partie intégrante.



Fait à PARIS, le 10 mai 2023
Le Commissaire aux comptes
SLG EXPERTISE représenté par
Marion BOLZE

Annexe

Description détaillée des responsabilités du commissaire aux comptes

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

